VERIFICATION OPERATIONNELLE
DES TRAVAUX SYLVICOLES EFFECTUES SUR FORET PUBLIQUE
EN 1982-83

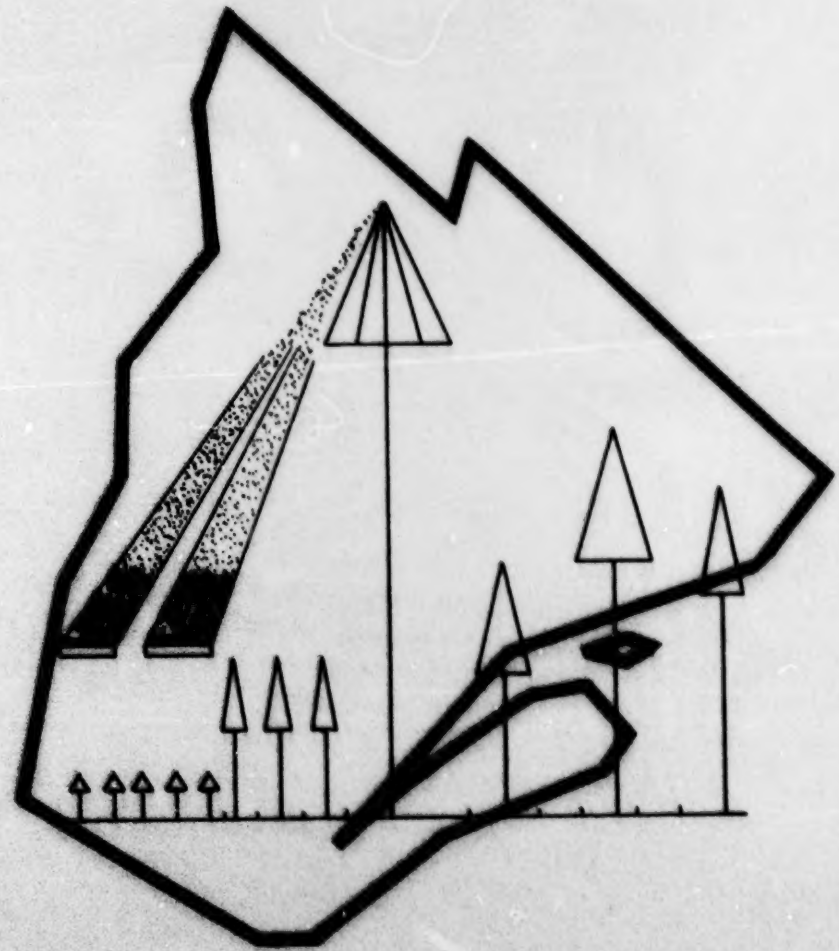

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service des techniques de l'aménagement
Division des travaux sylvicoles

85-1447/

VERIFICATION OPERATIONNELLE

DES TRAVAUX SYLVICOLES EFFECTUES SUR FORET PUBLIQUE

EN 1982-83

Par: Jan Crcha, ing.f.
Bernard Tremblay, t.sc.a.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES

SERVICE DES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Décembre 1983

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES i

LISTE DES ANNEXES iii

1 - INTRODUCTION 1

11 - METHODOLOGIE 2

111- RESULTATS 4

3.1 - Résultats pour l'ensemble des régions 4

A - Qualité de la prescription 4

B - Qualité de l'exécution 4

C - Valeur technique du programme réalisé 4

3.2 - Résultats par région 4

3.21 - Région 01 - Bas St-Laurent -Gaspésie 4

A - Qualité de la prescription 4

B - Qualité de l'exécution 4

C - Valeur technique de programme réalisé 5

3.22 - Région 02 - Saguenay - Lac-St-Jean 5

A - Qualité de la prescription 5

B - Qualité de l'exécution 5

C - Valeur technique du programme réalisé 5

3.23 - Région 03 - Québec 5

A - Qualité de la prescription 5

B - Qualité de l'exécution 5

C - Valeur technique du programme réalisé 6

3.24 - Région 04 - Trois-Rivières 6
A - Qualité de la prescription 6
B - Qualité de l'exécution 6
C - Valeur technique du programme réalisé 6
3.25 - Région 05 - Estrie 6
A - Qualité de la prescription 6
B - Qualité de l'exécution 6
C - Valeur technique du programme réalisé 7
3.26 - Région 06 - Montréal 7
A - Qualité de la prescription 7
B - Qualité de l'exécution 7
C - Valeur technique de programme réalisé 7
3.27 - Région 07 - Outaouais 7
A - Qualité de la prescription 7
B - Qualité de l'exécution 7
C - Valeur technique du programme réalisé 8
3.28 - Région 08 - Abitibi-Témiscamingue 8
A - Qualité de la prescription 8
B - Qualité de l'exécution 8
C - Valeur technique du programme réalisé 8
3.29 - Région 09 - Côte-Nord 8
IV - CONCLUSION 9
V - RECOMMANDATIONS 10

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - SYNTHESE DES RAPPORTS DE VERIFICATION OPERATIONNELLE PAR REGION ET PAR UNITE DE GESTION, 1982-83 13

ANNEXE 11 - SYNTHESE DES TYPES DE TRAVAUX REALISES PAR REGION EN 1982-83 15

ANNEXE 111- LISTE DES TRAVAUX SYLVICOLES EXECUTES ET VERIFIES EN 1982-83 POUR L'ENSEMBLE DES REGIONS 17

ANNEXE 1V - FORMULAIRE DE VERIFICATION TRAITEMENTS SYLIVCOLES 21

ANNEXE V - QUALIFICATION DES PRESCRIPTIONS ET DE L'EXECUTION 24

1 - INTRODUCTION

Le Service des techniques de l'aménagement a de nouveau réalisé un programme de vérification opérationnelle des travaux sylvicoles sur forêt pulique pour l'exercie 1982-83. Ce rapport englobe la majorité des travaux qui ont été réalisés à l'élément de programme 2-2 et de certains projets conjoncturaux mis en place par les divers palliers du Gouvernement.

Le but de ce rapport est de renseigner les autorités sur la valeur technique du programme réalisé, de recueillir des informations en vue de l'amélioration des normes de traitements sylvicoles et d'informer les autorités régionales sur la valeur des travaux réalisés dans leur région.

Ce rapport contient la méthodologie utilisée lors de la vérification, les résultats pour l'ensemble des régions et les résultats pour chacune de ces régions. De plus, sous forme de tableaux en annexe, une synthèse des résultats obtenus est présentée ainsi qu'une description des divers types de travaux réalisés. Egalement, en annexe, nous avons reproduit la liste de tous les projets vérifiés en 1982.

11 - METHODOLOGIE

La méthode retenue vise à fournir une image réaliste de la qualité du travail exécuté au niveau régional. Presque tous les projets réalisés ont été vérifiés en 1982. Nous n'avons donc pas utilisé l'approche par échantillonnage, car celle-ci ne nous permettait pas de diminuer le coût de la vérification de façon significative.

Les inventaires pour travaux sylvicoles, les travaux préliminaires en vue de traitements sylvicoles, les travaux de chemins, les travaux de fertilisation et les travaux de dégagement aérien ne furent pas vérifiés en 1982. De plus, quelques travaux de nature conjoncturel n'ont pu être vérifiés n'ayant pas été portés à notre connaissance.

Le représentant du Service des techniques de l'aménagement avise à l'avance l'administrateur régional ou son représentant, de la date où il effectuera la vérification opérationnelle. En fonction de la disponibilité du personnel et de la région et de l'unité de gestion concernée, le représentant du Service des techniques de l'aménagement se fait accompagner sur le terrain par une personne en mesure de lui fournir les commentaires relatifs aux difficultés rencontrées lors de l'application des normes. Il rédige son rapport sur la formule ERF-3280-41(80-10) dont un exemplaire est à l'annexe A. La prescription, l'exécution et la valeur technique des travaux réalisés sont qualifiées en trois (3) catégories soient adéquate, passable ou inadéquate. S'il éprouve des difficultés à qualifier la prescription, l'exécution ou la valeur technique, il prend le maximum de notes pouvant préciser le choix du qualificatif approprié.

Ensuite toutes les remarques concernant un mauvaix choix de prescription ou d'exécution, notées dans le rapport ERF-3280-41(80-10) sont discutées au niveau de la Division des travaux sylvicoles afin de bien uniformiser le jugement qui est fait dans le cadre de la vérification opérationnelle. Finalement, on compile l'ensemble des rapports.

Les résultats sont présentés par région en fonction des trois (3) critères d'évaluation (prescription, exécution, valeur technique) selon chacun des trois (3) qualificatifs utilisés. Dans ce présent rapport, nous laissons tomber l'échelle qualificative employée dans les rapports précédents ceci dans le but d'en simplifier l'analyse.

111 - RESULTATS

3.1 *Résultats pour l'ensemble des régions*

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 70

Nombre de projet vérifiés: 49

A Qualité de la prescription

- adéquate :	40	(82%)
- passable :	6	(12%)
- inadéquate:	3	(6%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	43	(88%)
- passable :	6	(12%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	39	(80%)
- passable :	7	(14%)
- inadéquate:	3	(6%)

3.2 Résultats par région:

3.21 Région 01 - Bas St-Laurent - Gaspésie

Nombre de projets réalisés à vérifier: 19
Nombre de projets vérifiés: 17

A Qualité de la pescription

- adéquate :	16	(94%)
- passable :	1	(6%)
- inadéquate:	0	(0%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	17	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	16	(94%)
- passable :	1	(6%)
- inadéquate:	0	(0%)

3.22 Région 02 - Saguenay - Lac St-Jean

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 7
Nombre de projets vérfiés: 2

A Qualité de la prescription

- adéquate :	2	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	2	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique

- adéquate :	2	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

3.23 Région 03 - Québec

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 5
Nombre de projets vérifiés: 5

A Qualité de la prescription

- adéquate :	3	(60%)
- passable :	2	(40%)
- inadéquate:	0	(0%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	4	(80%)
- passable :	1	(20%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	3	(60%)
- passable :	2	(40%)
- inadéquate:	0	(0%)

3.24 Région 04 - Trois-Rivières

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 4
Nombre de projets vérifiés: 4

A Qualité de la prescription

- adéquate :	4	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	4	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	4	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

3.25 Région 05 - Estrie

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 3
Nombre de projets vérifiés: 3

A Qualité de la prescription

- adéquate :	3	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	3	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	3	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

3.26 Région 06 - Montréal

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 5
Nombre de projets vérifiés: 5

A Qualité de la prescription

- adéquate :	3	(60%)
- passable :	1	(20%)
- inadéquate:	1	(20%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	3	(60%)
- passable :	2	(40%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	3	(60%)
- passable :	1	(20%)
- inadéquate:	1	(20%)

3.27 Région 07 - Outaouais

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 5
Nombre de projets vérifiés: 3

A Qualité de la prescription

- adéquate :	3	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	3	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	3	(100%)
- passable :	0	(0%)
- inadéquate:	0	(0%)

3.28 Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 18
Nombre de projets vérifiés: 10

A Qualité de la prescription

- adéquate :	6	(60%)
- passable :	2	(20%)
- inadéquate:	2	(20%)

B Qualité de l'exécution

- adéquate :	7	(70%)
- passable :	3	(30%)
- inadéquate:	0	(0%)

C Valeur technique du programme réalisé

- adéquate :	6	(60%)
- passable :	2	(20%)
- inadéquate:	2	(20%)

3.29 Région 09 - Côte-Nord

Nombre de projets réalisés et à vérifier: 4
Nombre de projets vérifiés: 0

1V - CONCLUSION

En guise de conclusion, nous pouvons constater que la qualité des travaux réalisés en 1982 s'est en pratique maintenue par rapport à l'an passé et ce en dépit que le nombre de projets a considérablement augmenté passant de 28 à 49 projets visités.

En ce qui concerne la prescription, les résultats obtenus sont de 82% des prescriptions jugées adéquates contre 12% passables et 6% inadéquates. Ces dernières résultent surtout d'éclaircies précommerciales dans les peuplements ayant dépassés vingt (20) ans.

Tant qu'à l'exécution les résultats obtenus sont 88% adéquates et 12% de passables. Les projets notés passables sont dûs à divers causes, notamment dans certains cas où une quantité de bois marchand a été laissée sur le parterre de coupe.

Quant à la valeur technique de l'ensemble des projets, les résultats obtenus sont de 80% d'adéquates, 14% de passables et 6% d'inadéquates. Puisque la valeur technique est l'efet cumulatif de la prescription de l'exécution, les explications découlant des ces résultats sont en rapport, entre autre, avec les causes exposées précédemment.

V - RECOMMANDATIONS

A- CONCERNANT LES COUPES DE NETTOIEMENT

CHOIX DU PEUPLEMENT A TRAITER: (AGE, QUALITE DE SITE)

Nous aimerions souligner l'importance qu'ont certains facteurs lors du choix du peuplement à traiter.

L'âge du peuplement est sans contredit un facteur déterminant afin d'obttenir le rendement escompté, il faut donner aux tiges la possibilité de se développer rapidement. Ceci se fait en réduisant, dès le très jeune âge, le nombre de tiges de façon à permettre aux arbres résiduels de mieux se développer.

La qualité de site est également un facteur primordial que l'on est porté à sous-estimer. Rappelons-nous qu'un peuplement traité dans un site de première qualité peut plus que doubler sa production comparativement à un site de troisième qualité.

CHOIX DE TIGES (Choix de la tige à couper, nombre de tiges à conserver à l'hectare)

La sélection judicieuse des tiges est un autre élément qui peut constituer à améliorer la qualité des travaux. Autant que possible, il faut sélectionner les tiges qui poussent bien (accroissement annuel moyen en hauteur) et favoriser les tiges de bonne qualité (tiges droites et branches fines).

Le nombre de tiges qu'on doit conserver au moment de la coupe dépend de l'essence, de la qualité de site, des traitements futurs anticipés et du produit recherché.

B- CONCERNANT LES ECLAIRCIES COMMERCIALES

Lors du martelage, il est recommandé d'appliquer deux (2) marques (DHP+DHS) sur les tiges à couper de façon à constater les tiges qui auraient été coupées mais non martelées ou l'inverse.

Dans les peuplements feuillus lors de la détermination du peuplement à traiter, il est recommander de choisir un peuplement dont le contenu présente une grande proportion de tiges de qualité.

En somme toutes ces recommandations ne visent qu'un seul but, soit celui d'augmenter la qualité des travaux afin de maximiser l'investissement. A ce propos, le cahier de Normes de traitements sylvicoles devient un outil précieux qui peut servir de guide à la pratique sylvicole. Enfin, nous recommandons à tous les intervenants de ne pas hésiter à communiquer avec le Service des Techniques de l'Aménagement pour obtenir certaines informations supplémentaires.

ANNEXE 1

SYNTHESE DES RAPPORTS DE VERIFICATION OPERATIONNELLE

PAR REGION ET PAR UNITE DE GESTION

1982-83

SYNTHESE DES RAPPORTS DE VERIFICATION OPERATIONNELLE
PAR UNITE DE GESTION 1982-83

Régions		01						02				03					04	05	06			07			08						09				ENSEMBLE
Unité de gestion		11	12	13	14	15	TOTAL	21	22	24	TOTAL	31*	32	33	34	TOTAL	41	51	61	62	TOTAL	71	72	TOTAL	81	83	85	86	87	TOTAL	91	92	93	TOTAL	DES REGIONS
Travaux de reboisement réalisés en régie		1	1	8	4	5	19	1	3	3	7	3	1	1	1	5	4	3	3	3	5	2	3	5	4	1	5	6	2	18	2	1	1	4	70
Travaux de reboisement vérifiés		1		8	3	5	17	1	1		2	3		1	1	5	4	3	3	2	5	1	2	3	4		3	2	1	10					40
PRESCRIPTION	ABSENTE	1		8	3	4	16	1	1		2	3				3	4	3	2	1	3	1	2	3	2		3	1		6					40
	PASSABLE					1	1							1	1	2			1		1								1	1	2				6
	INADEQUATE																			1	1				2					2					3
EXECUTION	ABSENTE	1		8	3	5	17	1	1		2	2		1	1	4	4	3	2	1	3	1	2	3	2		3	1	1	7					43
	PASSABLE											1				1			1	1	2				2			1		3					6
	INADEQUATE																																		
VALEUR TECHNIQUE PRESCRIPTION + EXECUTION	ABSENTE	1		8	3	4	16	1	1		2	2				2	4	3	2	1	3	1	2	3	2		3	1		6					39
	PASSABLE					1	1					1		1	1	3			1		1								1	1	2				7
	INADEQUATE																			1	1				2					2					3

*UN TRAITEMENT SYLVICOLE A ETE MIS EN OEUVRE PAR LE SERVICE DES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT ET EXECUTE DANS L'UNITE DE GESTION 31.

ANNEXE 11

SYNTHESE DES TYPES DE TRAVAUX REALISES PAR REGION

1982-83

SYNTHESE DES TYPES DE TRAVAUX REALISES PAR REGION

1982-83

TYPE DE TRAVAUX	REGIONS	01	02	03	04	05	06	07	08	TOTAL
Etablissement du peuplement (coupe de régénération	Coupe progressive (RCP)	1				1				2
	Coupe à blanc		1	0,5	1					2,5
	Coupe à blanc par bandes (R BB)			1,5[b]				1		2,5
Entretien de la régénération	Contrôle de la végétation herbacée (ECE)							1		1
TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX	Coupe de nettoiement mécanique (NC Nme)	8			1		4		2	15
	Coupe de nettoiement manuelle (NC Nma)								5	5
	Coupe de dégagement manuelle (NC Dma)						1	1[a]		2
	Coupe de dégagement mécanique (NC Dme)	5		1					1	7
	Coupe de nettoiement combinée à une coupe de dégagement	1	1	2[c]					2	6
	Elagage	2								2
TRAITEMENTS COMMERCIAUX	Eclaircie par le haut (C EH)					2				2
	Eclaircie systématique (C ES)				2					2
TOTAL		17	2	5	4	3	5	3	10	49

a = A fait également l'objet d'un élagage
b = Dans un cas, il s'agit de travaux préparatoires à la coupe par bande.
c = Un de ces traitements a été mis en oeuvre par le Service des Techniques de l'Aménagement.

ANNEXE 111

LISTE DES TRAVAUX SYLVICOLES EXECUTES ET VERIFIES

POUR L'ENSEMBLE DES REGIONS

1982-83

LISTE DES TRAVAUX SYLVICOLES VERIFIES ET EXECUTES POUR L'ENSEMBLE DES REGIONS
1982-83

UNITE DE GESTION	NUMERO DE PROJET	CANTON	NATURE DU TRAITEMENT	SUPERFICIE (HA)	EVALUATION DU PROJET		
					PRESCRIPTION	EXECUTION	VALEUR TECHNIQUE
11	111 82 501	Parke	Nc Nse	21	Adequate	Adequate	Adequate
13	131 82 502	Clark	Nc Nse	728	Adequate	Adequate	Adequate
13	131 82 503	Dufour	Nc Dse	139	Adequate	Adequate	Adequate
13	131 82 504	Robidoux	Nc Nse	73	Adequate	Adequate	Adequate
			+ Nc Dse	241			
13	131 82 505	Gravier	Nc Dse	339	Adequate	Adequate	Adequate
13	131 82 506	Baldwin	Nc Dse	682	Adequate	Adequate	Adequate
13	131 82 507	Baldwin	Nc Dse	105	Adequate	Adequate	Adequate
		Dufour					
13	131 82 532	Nouvelle	Nc E	328	Adequate	Adequate	Adequate
13	131 82 533	Restigouche	Nce + Nc Dse	91	Adequate	Adequate	Adequate
14	141 82 501	Galt	Nc Nse	160	Adequate	Adequate	Adequate
14	141 82 503	Power	Nc Nse	100	Adequate	Adequate	Adequate
14	141 82 504	Power	Nc Nse	186	Adequate	Adequate	Adequate
19	191 82 441	Bourlet	RcPe	60	Adequate	Adequate	Adequate
19	191 82 501	Lescops	Nc Nse + Nc Dse	110	Adequate	Adequate	Adequate
19	191 82 502	Lescops	Nc Nse	96	Passable	Adequate	Passable
19	191 82 503	Lescops	Nc Nse	45	Adequate	Adequate	Adequate
19	191 82 504	Lescops	Nc Nse	40	Adequate	Adequate	Adequate
21	211 82 441	Ferland-Boileau	RB	283	Adequate	Adequate	Adequate
22	221 82 271	Ross	Nc Nse + Nc Dse	100	Adequate	Adequate	Adequate

LISTE DES TRAVAUX SYLVICOLES VERIFIES ET EXECUTES POUR L'ENSEMBLE DES REGIONS

1982-83

(suite)

UNITE DE GESTION	NUMERO DE PROJET	CANTON	NATURE DU TRAITEMENT	SUPERFICIE (HA)	EVALUATION DU PROJET		
					PRESCRIPTION	EXECUTION	VALEUR TECHNIQUE
31	311 82 501	Bois	Hc Hmo + Hc Dmo	35	Adéquate	Adéquate	Adéquate
* 31	311 82 502	Bois	Hc Hmo + Dmo	31	Adéquate	Adéquate	Adéquate
33	311 82 509	Lacoste	Hc Dmo	58	Passable	Adéquate	Passable
34	341 82 421	Seigneurie Lotbinière	Préparation de RBB	215	Passable	Adéquate	Passable
	381 82 441	Duchesney	Rb	8	Adéquate	Passable	Passable
			RBB	8			
41	411 82 502 A	Wendover	C ES (33%)	14,4	Adéquate	Adéquate	Adéquate
41	411 82 502 B	Wendover	C ES + CEH	24	Adéquate	Adéquate	Adéquate
41	411 82 502 C	Wendover	RB	17	Adéquate	Adéquate	Adéquate
41	411 82 504	Kaino + Allard	Hc Hmo	56	Adéquate	Adéquate	Adéquate
51	511 82 441	Weburn	CEH	23,7	Adéquate	Adéquate	Adéquate
51	511 82 441	Weburn	RPE	6,4	Adéquate	Adéquate	Adéquate
51	511 82 442	Winslow	CEH	45	Adéquate	Adéquate	Adéquate

* Ce projet a été sous la responsabilité du Service des techniques de l'aménagement. Il a été vérifié par la région 03.

LISTE DES TRAVAUX SYLVICOLES VERIFIES ET EXECUTES POUR L'ENSEMBLE DES REGIONS

1982-83

(suite)

UNITE DE GESTION	NUMERO DE PROJET	CANTON	NATURE DU TRAITEMENT	SUPERFICIE (HA)	EVALUATION DU PROJET		
					PRESCRIPTION	EXECUTION	VALEUR TECHNIQUE
61	611 82 501 611 82 504	Jamet	Nc Nme	190	Adéquate	Adéquate	Adéquate
61	611 82 502	Addington	Nc Dme	80	Adéquate	Adéquate	Adéquate
61	611 82 503	Viel + Jamet	Nc Nme	100	Passable	Passable	Passable
62	621 82 501 621 82 503	Legendre, Provost, Leverdière	Nc Nme	130	Inadéquate	Passable	Inadéquate
62	621 82 502	Chilton	Nc Nme	18	Adéquate	Adéquate	Adéquate
71	711 82 525	Chichester + Waltham	ECme	86	Adéquate	Adéquate	Adéquate
72	721 82 441	Low	RBB + CEH	72	Adéquate	Adéquate	Adéquate
72	721 82 501	Aylwin	NcE +	159			
72	721 82 531		Nc Dme		Adéquate	Adéquate	Adéquate
81	811 82 193	Gaboury	Nc Dme + Nme	72	Adéquate	Adéquate	Adéquate
81	811 82 501	Brodeur	Nc Dme	6	Adéquate	Adéquate	Adéquate
81	811 82 502	Marcier	Nc Nme	40	Inadéquate	Passable	Inadéquate
81	811 82 504	Taberet	Nc Dme + Nme	60	Inadéquate	Passable	Inadéquate
85	851 82 501	Caloron	Nc Nme	258	Adéquate	Adéquate	Adéquate
85	851 82 503	Caloron	Nc Nme	36	Adéquate	Adéquate	Adéquate
85	852 82 271	Bourque	Nc Nme	205	Adéquate	Adéquate	Adéquate
86	861 81 501	Barry	Nc Nme	110	Passable	Passable	Passable
86	861 82 501	Hurcault	Nc Nme	172	Adéquate	Adéquate	Adéquate
87	871 82 501	Bergère	Nc Nme	10,8	Passable	Adéquate	Passable

ANNEXE 1V

FORMULAIRE DE VERIFICATION

TRAITEMENTS SYLVICOLES

Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec
Direction générale des forêts
Service des techniques de l'aménagement

VERIFICATION: TRAITEMENTS SYLVICOLES (FORET PUBLIQUE)

GENERALITES:

No du projet: _____

Unité de gestion: _____

Exécutant: _____

Canton: _____

EVALUATION DE LA PRESCRIPTION:

Nature du traitement: _____

_____

Choix du traitement:

Adéquat ☐ Passable ☐ Inadéquat ☐

Remarques: _____

_____

QUALITE DE SITE ADEQUATE:

Oui ☐ Non ☐

Remarques: _____

_____

_____

MARTELAGE ADEQUAT:

Oui ☐ Non ☐

Remarques: _____

_____

_____

/21

ERF-3280-41 (80-10)

EVALUATION DE L'EXECUTION:

Superficie traitée: _____ ha Type de machinerie utilisé pour le débardage: _____

Espacement entre les chemins de débardage: _____ m Largeur des chemins de débardage: _____ m

Remarques sur le débardage: _____

_____

Blessures aux arbres résiduels: Absentes ☐ Faibles ☐ Abondantes ☐

Elagage: Oui ☐ Non ☐ ; justifié: Oui ☐ Non ☐

Tiges martelées non coupées: Oui ☐ Non ☐ Tiges non martelées, coupées: Oui ☐ Non ☐

Surface terrière avant coupe: _____ m^2/ha Surface terrière résiduelle: _____ m^2/ha

Dans le cas d'un dégagement ou d'un nettoiement: Espacement entre les tiges d'avenir: _____ m

Nombre de tiges/ha résiduelles: _____ Nombre de tiges/ha éliminées: _____

Bois marchand abandonné sur le parterre de coupe: Absent ☐ Faible ☐ Abondant ☐

Conformité de l'exécution avec la prescription: Adéquate ☐ Passable ☐ Inadéquate ☐

Remarques: _____

_____

Avez-vous éprouvé des difficultés d'application des normes pour cette prescription: Oui ☐ Non ☐

Si oui, expliquer: _____

Valeur technique des travaux (prescription + exécution) réalisés: Adéquate ☐ Passable ☐ Inadéquate ☐

Remarques: _____

_____

_____

Date: _____ Vérifié par: _____

Approuvé par: _____

ANNEXE V

QUALIFICATION DES PRESCRIPTIONS ET DE L'EXECUTION

QUALIFICATION DES PRESCRIPTIONS ET DE L'EXECUTION

1 - PRESCRIPTION

En nous basant principalement sur les normes de traitements sylvicoles du Service de la restauration, les prescriptions sont qualifiées adéquates, passables ou inadéquates.

A) Adéquate

Une prescription est jugée adéquate si:

- Elle est conforme aux normes de traitements sylvicoles du Service de la restauration.

- Elle consiste en un traitement autre que celui recommandé dans les normes mais qui a pratiquement le même impact. Par exemple, dans le cas d'une sapinière à sapin baumier du type dryopteris-oxalis âgée de 65 ans où on aurait prescrit une éclaircie par le haut à 30% du volume alors que les normes recommandent une coupe progressive.

B) Passable

Une prescription est jugée passable si le vérificateur estime qu'on obtiendra une réaction légèrement inférieure à celle normalement escomptée.

Les principaux cas rencontrés sont:

- Coupe de nettoiement dans un peuplement trop âgé.

- Coupe de nettoiement dans un peuplement résineux où on a laissé les tiges résiduelles trop rapprochées.

- Coupe de dégagement effectuée dans un peuplement mélangé alors qu'il aurait fallu en plus effectuer une coupe de nettoiement.

- Dégagement d'un peuplement non nécessaire sur une partie de la superficie..

C) Inadéquate

Une prescription est jugée inadéquate si le vérificateur estime que c'est un traitement dont la réaction sera bien inférieure à celle normalement escomptée.

2 - EXECUTION

L'exécution est qualifiée adéquate, passable ou inadéquate.

A) Adéquate

L'exécution est jugée adéquate si on n'observe pas d'irrégularité pouvant affecter l'efficacité de la prescription.

B) Passable

L'exécution est jugée passable si on observe des irrégularités qui modifieraient légèrement la réaction normalement escomptée pour la prescription.

C) Inadéquate

L'exécution est jugée inadéquate si on observe des irrégularités qui modifieraient d'une manière importante la réaction normalement escomptée pour la prescription.